

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Plan Local d'Urbanisme METROPOLITAIN Orleans métropole-Espace Saint Marc

5 Place DU 6 juin 1944 45000 ORLEANS

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête

Voici mes remarques concernant le nouveau Plan d'Urbaniste Métropolitain sur LACHAPELLE ST MESMIN :

ZONE UR4-OL: Parcelle BE 350 (Ex.194)

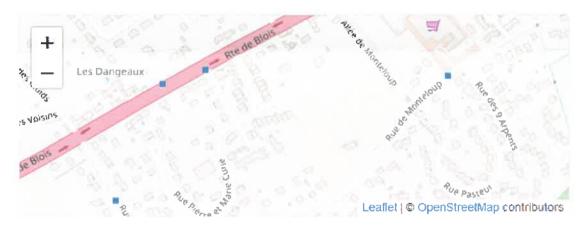
La modification concerne partiellement cette parcelle :

- Ce terrain est en Zone Urbaine et constructible
- « Le cœur d'ilot » proposé est à proximité de 2 zones naturelles et une zone boisée
- Aucun accès à ce cœur d'llot.

Proposition:

Suppression du « cœur d'flot » concernant cette parcelle et laisser ce terrain constructible.

Parcelle BE 185 - N



- Ce terrain était en Zone Urbaine lors d'un PLU avant le 1er janvier 2020 (zone UB)
- Une « dent » est notée. Pourquoi zone non constructible ?
- La zone naturelle proposée est à proximité de 2 zones naturelles et une zone boisée

Proposition: Laisser la zone en ZONE UB

Suppression de la dénomination « Zone naturelle » concernant cette parcelle et laisser ce terrain constructible en envisageant la construction de maisons en bord de route, puisqu'une maison existe déjà.

Recevez mes salutations.

